



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6368^e séance

Mercredi 4 août 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Lutterotti
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Dunlop
	Chine	M. Long Zhou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Sumi
	Liban	M ^{me} Ziade
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2010/406)

Note verbale datée du 28 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/404)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2010/406)

Note verbale datée du 28 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/404)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Melkert à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/406, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009). J'appelle

également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/404, qui contient une note verbale datée du 28 juillet 2010 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ad Melkert, à qui je donne maintenant la parole.

M. Melkert (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de présenter aujourd'hui au Conseil de sécurité les défis auxquels l'Iraq est confronté ainsi que le rôle joué par les Nations Unies. Tandis que le Conseil de sécurité examine le renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), je voudrais rappeler que le Secrétaire général est personnellement attaché à ce que l'ONU continue de mettre en œuvre son mandat et d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens à se forger un avenir viable et prospère. Au cours de l'année écoulée, mon équipe et moi-même avons travaillé avec nos homologues irakiens dans une série de domaines essentiels pour l'avenir de l'Iraq. Bien que des progrès notables aient été observés, des tâches majeures restent à accomplir.

Après le bon déroulement des élections parlementaires du 7 mars 2010 et la certification des résultats électoraux le 2 juin, l'Iraq se trouve désormais à un carrefour décisif. Malgré plusieurs mois de négociations, la transition vers un nouveau gouvernement n'est toujours pas effective. Comme l'indique le Secrétaire général dans le rapport soumis au Conseil (S/2010/406), les retards constants imposés au processus de formation gouvernementale contribuent à faire naître une incertitude croissante dans le pays et créent une situation qui pourrait être exploitée par des éléments opposés à la transition démocratique en Iraq.

Ce processus est véritablement déterminant pour la transition démocratique de l'Iraq et l'engagement des dirigeants irakiens à respecter la Constitution de leur pays. La désignation de la personne en droit de former le prochain gouvernement et la nomination des titulaires de fonctions clefs continuent de donner lieu à des querelles persistantes. Il est trop tôt pour parler d'impasse, comme certains le font, mais ce risque ne peut être écarté. Des signes encourageants existent. Les principaux blocs politiques semblent convenir de la nécessité de former un gouvernement fondé sur un partenariat et ont discuté des modalités éventuelles

d'un partage des pouvoirs. Je pense qu'à ce stade, le respect d'un calendrier précis et un processus collectif visant à adopter une résolution pourraient faciliter la formation d'un gouvernement.

Parallèlement à la poursuite des négociations, il faut prêter attention à la façon dont le pays est gouverné dans l'intervalle. La semaine dernière, tous les blocs politiques semblaient s'être mis d'accord sur la question de savoir si les conditions étaient effectivement remplies pour mettre en place un gouvernement intérimaire. S'il revient aux Iraquiens de se prononcer sur cette question, nous sommes préoccupés par la possibilité qu'un nouveau retard puisse avoir un impact sur la gestion du pays au jour le jour et affecter tous les Iraquiens.

Chacun est conscient que la formation d'un gouvernement est un processus souverain dont l'entière responsabilité incombe aux Iraquiens eux-mêmes. De son côté, la MANUI continue de rencontrer et d'écouter toutes les parties concernées et reste prête à apporter l'aide et l'appui qu'elles demandent.

De fait, ce qui importe le plus à l'heure actuelle est que les électeurs puissent exercer leurs droits. Je réitère donc l'appel que le Secrétaire général a lancé aux dirigeants iraqiens dans son rapport afin que ceux-ci agissent de toute urgence et œuvrent de concert dans le cadre d'un processus inclusif pour parvenir à un accord, sans aucun retard supplémentaire dû à des considérations nationales ou extérieures. Il n'y a encore aucune raison d'être pessimiste, car l'Iraq se trouve à un tournant historique qui déterminera l'avenir du pays. Cependant, il revient en dernier lieu aux dirigeants iraqiens de faire en sorte que le transfert du pouvoir s'effectue sans heurts et sans violence. Ils le doivent aux Iraquiens et c'est ce que la communauté internationale attend d'eux.

Les nouveaux retards dans la formation d'un gouvernement influent également sur l'infrastructure de base et les services du pays, ce qui a un impact sur les conditions de vie et le bien-être des citoyens iraqiens. Les manifestations qui ont eu lieu récemment dans plusieurs villes pour dénoncer les coupures d'électricité indiquent que la déception et la colère face à une situation désormais habituelle pour la plupart des Iraquiens risquent d'augmenter. La demande maximale en électricité est satisfaite à environ 67 % seulement, avec des périodes de coupure de plus de neuf heures par jour en moyenne au niveau national. Le Gouvernement a fait de la production

d'électricité une priorité. Plusieurs années seront nécessaires pour pallier la pénurie, période durant laquelle les perspectives d'emploi et de développement économique en souffriront.

En vue d'établir le programme de développement, le 26 juillet dernier, j'ai présidé en Iraq la Journée mondiale « Portes ouvertes sur les femmes et la paix », dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000). Cette rencontre, à laquelle ont assisté un grand nombre de femmes députées et de responsables de la société civile, a appelé à la mise en œuvre d'une importante réforme juridique, à un appui technique en faveur de la réconciliation et de la promotion de l'égalité des sexes.

À partir du Plan national de développement pour l'Iraq, le Gouvernement a établi ses priorités pour s'attaquer aux facteurs du sous-développement dans un pays disposant de ressources aussi riches. Cependant, des retards d'ordre politique entravent les nominations, les mandats et le renforcement des capacités. Suite à la signature du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), de nombreuses institutions des Nations Unies se préparent de leur côté à fournir l'assistance technique internationale et à donner les conseils nécessaires pour accélérer le rythme des progrès sur le terrain.

Je dois néanmoins faire part de ma préoccupation quant à l'engagement stratégique de la communauté internationale, qui est loin d'être clair, s'agissant de l'appui apporté à l'Iraq. Récemment, le Coordonnateur des opérations humanitaires a exhorté les donateurs « à ne pas renoncer à leur engagement en faveur de la population iraquienne ». En effet, seulement 12 % des 187 millions de dollars nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action humanitaire de 2010 pour l'Iraq ont été versés. Il est évident qu'à l'avenir, le budget de l'État devra consacrer les contributions les plus importantes au développement et à l'action humanitaire, mais cela prendra du temps et les Iraquiens qui ont le plus besoin d'aide en ce moment n'en disposent pas.

Une fois que le gouvernement sera formé, il sera indispensable que les dirigeants iraqiens continuent de donner la priorité à la réconciliation nationale et de relever les nombreux défis politiques et constitutionnels auxquels se heurte toujours le pays. Il s'agit notamment des relations arabo-kurdes concernant en particulier les zones contestées, le partage des revenus et l'adoption d'une loi sur les

hydrocarbures, le cadre fédéral et le processus d'examen constitutionnel. C'est avec plaisir que je vais signaler les résultats de nos efforts considérables visant à promouvoir le dialogue dans la province de Ninive.

Suite à l'initiative prise l'année dernière par le Vice-Premier Ministre, M. al-Issawi, la MANUI a continué d'appuyer les efforts visant à faire avancer la question concernant les habitants de Ninive actuellement détenus dans la région du Kurdistan. En outre, dans le cadre de ce processus, un forum a été créé pour permettre aux différentes communautés minoritaires de la province de Ninive de trouver ensemble des moyens de défendre leurs droits. Les mesures de sécurité convenues entre le Gouvernement iraquien et les forces de sécurité de la région du Kurdistan sont au centre des discussions dans la province de Ninive. L'accord de sécurité conjoint trilatéral entre les forces de sécurité fédérales, les forces de sécurité du Gouvernement régional du Kurdistan et les forces américaines présentes en Iraq qui mènent actuellement des opérations dans les zones contestées a largement contribué à faire face aux éléments déstabilisateurs dans ces zones. Il demeure essentiel, pour les années à venir, de prendre des mesures claires et s'inscrivant sur le long terme en matière de sécurité.

J'espère que l'action menée pour mettre un terme au boycottage du Conseil de la province de Ninive prendra de l'ampleur, en particulier au moment où certains des efforts que je viens de mentionner se précisent et progressent. J'espère également que les pourparlers de Ninive créeront un climat propice au règlement de la question des frontières intérieures contestées et à l'amélioration des relations arabo-kurdes.

Pour ce qui est du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et des relations avec le Koweït, je voudrais faire mention de la visite que j'ai effectuée le 20 juin au Koweït, ainsi que de plusieurs rencontres informelles qui ont confirmé que le moment est venu de prendre des mesures concertées et sérieuses pour régler les questions en suspens. Avec l'arrivée du nouvel Ambassadeur de l'Iraq au Koweït, les conditions sont meilleures pour entamer un dialogue axé sur les résultats. Le début d'une ère de bon voisinage apporterait la réponse qui s'impose aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 833 (1993), tout en étant bénéfique aux deux pays en matière d'échanges commerciaux et de développement.

Une fois formé, il est essentiel que le nouveau gouvernement s'acquitte rapidement des obligations qui incombent encore à l'Iraq au titre des résolutions relevant du Chapitre VII, afin de permettre au pays de retrouver la stature internationale qui était la sienne avant l'adoption de ces résolutions. J'espère que les mesures qui seront prises par le nouveau gouvernement à cet égard permettront de relancer le rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1859 (2008), soumis en juillet dernier et dont le Conseil de sécurité ne s'est pas encore saisi. La MANUI continue d'œuvrer pour aider les parties à atteindre cet objectif.

Dans un climat d'incertitude et d'instabilité, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies continuent d'œuvrer sur la base de leurs mandats respectifs afin de fournir au Gouvernement et au peuple iraqiens, sur leur demande, l'appui nécessaire pour contribuer à la stabilité, aux investissements et au développement à long terme.

Je dois informer le Conseil que les conséquences pratiques du retrait militaire des États-Unis commencent à avoir une incidence sur nos opérations. Nous nous sommes mis en relation avec le Gouvernement iraquien pour garantir des conditions sûres et durables à la future présence des Nations Unies dans le pays, ce qui exigera de finaliser l'Accord sur le statut de la Mission des Nations Unies en Iraq et de renforcer les capacités sécuritaires et opérationnelles de l'Organisation englobant l'aviation, les transports, les infrastructures et les installations essentielles.

Je dois insister sur le fait que pour maintenir la présence de l'ONU au niveau actuel ou à un niveau supérieur, des ressources financières suffisantes devront inévitablement être versées par les États Membres. J'appelle le Conseil à mesurer les conséquences de cette période de transition lorsqu'il envisagera de proroger le mandat de la MANUI. Je tiens à rappeler au Conseil que de nombreux membres du personnel des Nations Unies opèrent toujours dans des conditions de travail et de vie difficiles. Il est crucial d'envoyer un signal clair de notre engagement et de notre appui constants à toutes les personnes qui se consacrent à aider le peuple iraquien à construire un pays pacifique et prospère.

Pour terminer, l'Iraq a accompli des progrès considérables depuis 2003. Il a parcouru un long chemin dans la consolidation de la paix et de la sécurité et la promotion du bien-être de ses citoyens.

Néanmoins, nous ne pouvons pas sous-estimer les problèmes qu'il doit encore affronter. Il est essentiel que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble fassent de leur mieux pour garantir que l'Iraq continue à recevoir l'appui nécessaire jusqu'à ce qu'il ait pleinement développé son potentiel. Je tiens à assurer le Conseil que le Secrétaire général et la MANUI s'efforceront d'exécuter tout nouveau mandat délivré par le Conseil de sécurité tout en œuvrant au bénéfice du peuple iraquien.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie M. Melkert de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, S. E. M^{me} Joy Ogwu, Représentante permanente du Nigéria, pour les efforts louables qu'elle a déployés à la présidence du Conseil pendant le mois de juillet. Nous remercions également M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, ainsi que son équipe à Bagdad et à New York, pour les efforts dynamiques qu'ils ont déployés afin d'appuyer le Gouvernement et le peuple iraquiens.

Au cours de l'année écoulée, la violence a considérablement baissé et la situation sur le plan de la sécurité s'est sensiblement améliorée en Iraq, malgré quelques actes terroristes qui ont visé des civils innocents. Suite à la mise en œuvre d'un accord bilatéral sur le retrait d'Iraq des soldats des États-Unis, les forces de sécurité iraquiennes, malgré les problèmes auxquels elles sont confrontées, assument l'entière responsabilité de la sécurisation du pays et ont clairement montré qu'elles étaient capables de gérer la sécurité de l'Iraq en frappant durement les terroristes et en ayant recours à la répression, indépendamment de toute considération partisane, ethnique ou sectaire.

Cette année a également vu l'organisation réussie d'élections législatives, qui ont eu lieu le 7 mars et ont mobilisé une attention considérable au sein du monde arabe, mais également à l'échelle régionale et internationale. Les observateurs de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes, ainsi que les observateurs internationaux et les organisations de la société civile,

ont tous fait part de leur certitude quant à la transparence et à la régularité des élections tenues en Iraq.

L'annonce des résultats des élections a été retardée par la procédure de ratification exigée par la Constitution, qui supposait un nouveau décompte des voix, conformément au code électoral. Nous avons pu dépasser ce stade car nous avons fait référence à la Constitution et à une décision de la Commission électorale indépendante.

Tous les principaux partis politiques entretiennent actuellement des contacts étroits afin d'organiser une session productive du Conseil des représentants récemment élu, qui élira un nouveau Président du Conseil et priera ensuite le nouveau Premier Ministre de former un gouvernement conformément aux dispositions de la Constitution iraquienne. Nous espérons, et toutes les parties en ont convenu, que ce nouveau gouvernement sera formé sans tarder, car tout retard aurait une incidence négative sur la situation en matière de sécurité.

L'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité a encouragé de nombreux pays arabes et étrangers à rouvrir leurs missions diplomatiques et a permis à l'Iraq d'établir des relations amicales à l'échelle régionale et internationale, mais également de nommer 53 ambassadeurs iraquiens dans divers pays du monde qui ont fait part de leur appui à cette évolution. En outre, la présidence iraquienne du sommet des pays arabes, l'année prochaine, mettra en relief les efforts déployés par l'Iraq pour devenir un membre efficace et responsable du monde arabe et de la communauté internationale. L'Iraq continuera de renforcer ses liens d'amitié et sa coopération avec ses voisins pour regagner une position favorable parmi eux en s'efforçant de vivre en paix avec son peuple et ses voisins et de renforcer la stabilité et la sécurité dans la région.

Dans le domaine du développement, le Gouvernement iraquien a lancé le 4 juillet un plan de développement national pour la période 2010-2014, qui comprend environ 2 700 projets stratégiques dans de nombreux secteurs dont le coût total est estimé à 186 milliards de dollars, afin de développer l'économie iraquienne et d'améliorer la qualité des services fournis aux Irakiens. L'exécution de ce plan créera 4 millions d'emplois afin de régler le problème du chômage en Iraq.

Le problème principal auquel est confronté l'Iraq à ce stade reste de se débarrasser du fardeau du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Suite au rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2009/385, il nous a semblé évident que nous allions devoir suivre deux modes d'action. Le premier concerne les questions relatives à la situation en Iraq. Le deuxième concerne les questions relatives à la situation entre l'Iraq et le Koweït.

Du fait de l'importance et du caractère délicat de la situation entre l'Iraq et le Koweït, toutes les parties concernées, y compris nos frères koweïtiens, ont convenu que nous envisagerions de nous engager dans cette voie après la formation du nouveau gouvernement iraquien. Nous espérons sincèrement avancer dans cette voie en consultation et en coordination avec nos frères koweïtiens, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, je tiens à souligner à nouveau que l'Iraq est déterminé à mettre en œuvre toutes les résolutions du Conseil de sécurité sans exception.

S'agissant du premier mode d'action, trois questions fondamentales se posent : celle des questions de désarmement en suspens, en particulier celles relatives aux résolutions 687 (1991) et 707 (1991), celle des contrats en suspens du programme « pétrole contre nourriture », et la question de la protection des fonds irakiens. Je vais parler de ce que nous avons fait dans le cadre de ce processus dans un esprit de transparence et en préservant toute notre crédibilité.

Pour ce qui est des questions de désarmement en suspens, après que le Conseil de sécurité eut adopté la résolution 1762 (2007) pour mettre un terme aux mandats de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) créés par les résolutions pertinentes, nous avons dû régler les questions en suspens dans ce domaine en nous basant sur le rapport susmentionné du Secrétaire général. Sur cette base, nous avons envoyé le 18 janvier 2010 au Président du Conseil de sécurité et au Directeur général de l'AIEA une lettre expliquant toutes les mesures déjà prises ainsi que celles que nous prévoyons de prendre dans ce domaine.

Nous sommes parvenus à la conclusion que l'Iraq avait honoré ses obligations et avons prié le Conseil de sécurité d'envisager de lever immédiatement toutes les restrictions imposées à l'Iraq par les résolutions du Conseil de sécurité relatives au désarmement, aux

armes de destruction massive et aux missiles balistiques, y compris les résolutions 687 (1991) et 707 (1991).

Sur la base de ces lettres, le Conseil de sécurité a publié, le 26 février 2010, une déclaration présidentielle (S/PRST/2010/5) dans laquelle il prenait acte avec satisfaction de la lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, se félicitait des mesures prises par l'Iraq et demandait à l'AIEA de l'informer de la coopération de l'Iraq avec l'Agence. Le 11 mars 2010, le Directeur général de l'AIEA a informé le Secrétaire général que la coopération de l'Iraq avec l'AIEA était remarquable (voir S/2010/150). Nous attendions du Conseil de sécurité qu'il réagisse d'une manière positive en adoptant une résolution qui lève les restrictions encore imposées à l'Iraq dans le domaine du désarmement pour que le pays soit en mesure de bénéficier des progrès accomplis dans les domaines scientifique et technologique. Toutefois, tel n'a pas été le cas, probablement parce qu'à l'époque la communauté internationale et le Conseil de sécurité, en particulier les cinq membres permanents, étaient préoccupés par les préparatifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, parce qu'ils attachaient une grande importance à une conclusion positive de la Conférence pour mettre fin à l'impasse des 10 dernières années et parce qu'ils donnaient priorité à d'autres questions internationales.

Au-delà des points que je viens d'examiner, l'Iraq a récemment pris des mesures importantes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, je tiens à me référer à la lettre en date du 25 juillet 2010 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Ministre iraquien des affaires étrangères (voir S/2010/403). Nous avons décidé volontairement d'appliquer le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées de l'AIEA signé par l'Iraq. Le 16 juillet 2010, l'Iraq a fait officiellement à l'Agence sa première déclaration, conformément à l'article 17 du Protocole additionnel, en réponse à la déclaration initiale de l'AIEA. Par ailleurs, nous avons créé, avec la participation des autorités irakiennes compétentes, un comité national d'experts chargé de l'élimination des déchets chimiques provenant de l'ancien programme d'armes chimiques et, le 28 juin 2010, l'Iraq a présenté à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) un exposé sur la question. Cette organisation a pleinement approuvé ces

initiatives. Nous procéderons sans tarder à l'élimination de ces déchets avec l'assistance de nos amis et de la communauté internationale. Nous avons également eu l'honneur de devenir membre du Conseil exécutif de l'OIAC pour la période 2010-2012.

Le Gouvernement iraquien a également décidé, le 13 juillet 2010, d'adhérer au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, et le Ministère des affaires étrangères est en train d'étudier les procédures administratives et juridiques nécessaires à cet effet. Par ailleurs, le Gouvernement iraquien a adopté un mécanisme strict de contrôle des articles à double usage dans le cadre des mesures prises pour renforcer la transparence et la confiance, en collaboration avec les organes internationaux chargés du désarmement. L'AIEA, l'OAIC et les autres organes chargés du désarmement ont été informés de l'ensemble de ces mesures.

Suite à l'adoption de toutes ces mesures par l'Iraq, nous espérons fermement que le Conseil de sécurité examinera cette question et adoptera une résolution appropriée levant toutes les restrictions encore imposées à l'Iraq dans le domaine du désarmement.

Pour ce qui est des contrats subsistants du programme « pétrole contre nourriture », la Banque centrale iraquienne a reçu une lettre de l'ONU en date du 30 avril 2010 qui indiquait qu'il restait encore 65 contrats en suspens. Conformément au souhait du Gouvernement iraquien de liquider dès que possible les derniers contrats du programme « pétrole contre nourriture », un comité ministériel dirigé par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires économiques a été créé afin de faire le suivi et de procéder à un audit des contrats sujets à controverse avec les ministères irakiens compétents. Le comité a recommandé, en principe, de régler les montants dus pour 26 contrats, en totalité ou en partie. Pour ce qui est des 39 contrats restants, le comité a décidé de mener à terme l'ensemble de ce programme avant que l'Iraq ne présente son troisième rapport trimestriel, sur la base du paragraphe 5 de la résolution 1905 (2009) du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la protection des fonds irakiens et la mise en œuvre du mécanisme successeur du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle, conformément à la résolution 1905 (2009), l'Iraq fait tout son possible pour satisfaire aux conditions nécessaires à la

protection des fonds irakiens, que ce soit en mettant un terme aux demandes financières d'individus et de sociétés qui datent de l'ancien régime iraquien, en réglant sa dette souveraine, ou en entrant en contact avec des banques et des institutions internationales pour chercher des moyens permettant de protéger de manière adéquate ces fonds. L'Iraq a couvert tous ces domaines dans son deuxième rapport trimestriel au Conseil de sécurité, publié sous la cote S/2010/365* le 8 juillet 2010.

Néanmoins, l'évaluation faite jusqu'à présent par le Gouvernement iraquien confirme que la protection des banques et des institutions financières ne correspond pas au niveau de protection qui serait garanti par une résolution du Conseil de sécurité adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement poursuivra donc ses efforts pour prendre les décisions appropriées après avoir établi des contacts plus étroits avec les autorités compétentes et décidera de sa position sur cette question lors de la publication à venir du troisième rapport trimestriel.

En ce qui concerne la levée des dispositions prises en vertu du Chapitre VII, qui imposent des contraintes financières et autres à l'Iraq, qui portent atteinte à sa souveraineté et font désormais presque partie de notre amer passé, nous sommes fermement déterminés à nous en débarrasser avec l'aide du Conseil. Les mesures prises par l'Iraq au fil des années depuis la chute du régime précédent pour respecter les résolutions de la légitimité internationale méritent l'appréciation et la considération du Conseil de sécurité. Nous demandons que le Conseil prenne les mesures nécessaires pour libérer l'Iraq de toutes les restrictions qui lui ont été imposées par les résolutions du Conseil de sécurité afin de permettre à l'Iraq de jouer le rôle qui est le sien en tant que membre à part entière de la communauté internationale, de s'acquitter de ses fonctions et de jouir de ses droits, comme c'était le cas avant l'adoption de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement iraquien, tout en étant fort reconnaissant à la MANUI du rôle de conseil et d'appui qu'elle joue, attend avec intérêt de voir ce rôle devenir plus efficace et influent grâce au retour des institutions spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies en Iraq pour contribuer directement et concrètement au processus de construction et de

reconstruction. Le Gouvernement iraquien élu conformément à la Constitution, tout en réaffirmant qu'il souhaite que le mandat de la MANUI soit prorogé, espère que ce mandat sera en mesure d'apporter l'appui et l'assistance nécessaires grâce à un mécanisme spécifique et avec l'accord préalable du Gouvernement iraquien.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.